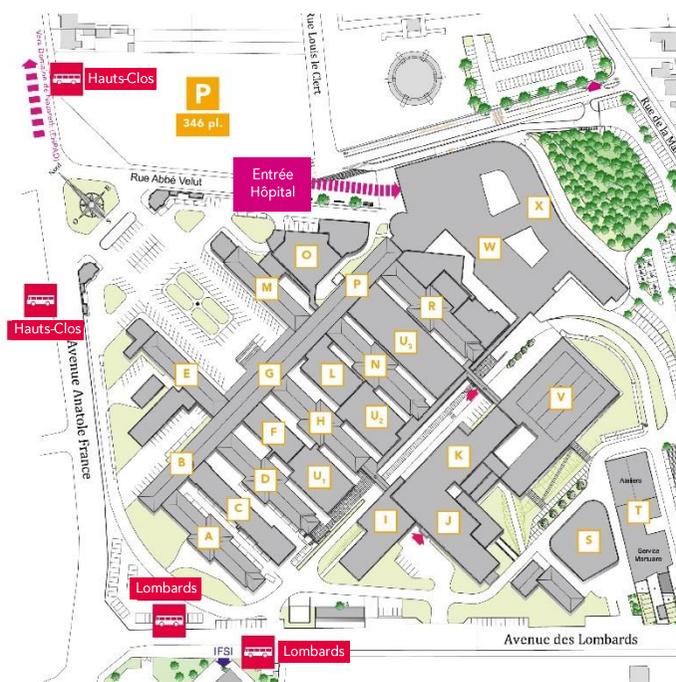
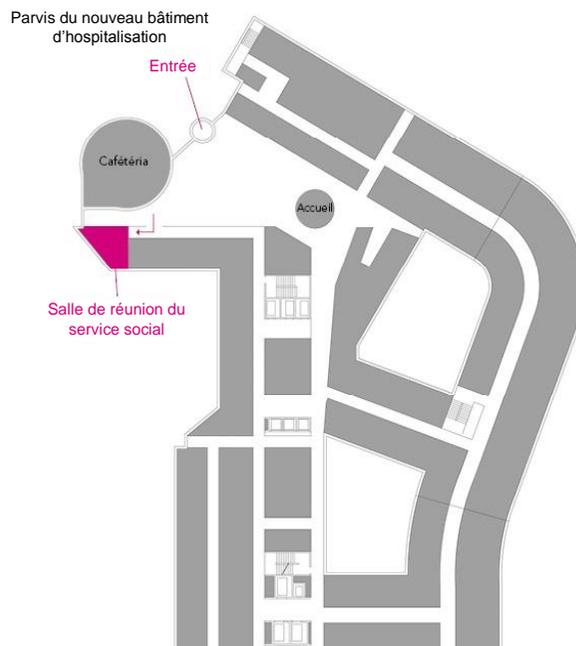


Plan général du CHT



Accès à la salle de réunion du service social



comité d'accompagnement périnatal



Vous rencontrez des futurs parents en difficulté autour d'une grossesse...
Contactez le COAP



PLAQUETTE DE PRESENTATION POUR LES PROFESSIONNELS

Comité d'accompagnement périnatal
Service social du CH de Troyes
101 avenue Anatole France



● Qu'est-ce que le COAP ?

Le Comité d'Accompagnement Périnatal (COAP) propose des rencontres aux professionnels hospitaliers, publics ou privés, libéraux et associatifs, intervenant dans les champs médicaux et sociaux :

- **au cours de la grossesse et dans les trois mois après la naissance,**
- **auprès des femmes enceintes, des parents et des enfants.**

C'est un lieu de ressources et d'échanges pour une mutualisation des expertises.

Cette instance, mise en place dans le cadre de la Charte passée entre le Département et les Hôpitaux Champagne Sud, propose l'organisation et la coordination des actions d'accompagnement périnatal sur le Département de l'Aube.

● Les objectifs

Les objectifs relèvent des missions du Réseau Périnatal de Champagne-Ardenne pour l'accompagnement médico-psychosocial des enfants et leurs parents, par les professionnels concernés, dans le champ de la périnatalité.

- ⇒ Améliorer le repérage des situations de vulnérabilité.
- ⇒ Améliorer et organiser la coordination et le suivi des interventions multidisciplinaires.
- ⇒ Adapter l'accompagnement et la prévention au plus proche des besoins de la personne en tenant compte du contexte et de sa demande.

● Les situations à présenter

Toutes situations périnatales concernant toute(s) personne(s) en situation de vulnérabilité physique, psychique ou sociale (femme enceinte, conjoint, enfant(s) et parents...) et domiciliée(s) dans le Département de l'Aube.



● L'organisation

La participation des acteurs aux réunions du Comité d'accompagnement périnatal implique la lecture et l'acceptation de la charte et l'adhésion aux principes de fonctionnement.

Les rencontres seront un temps de partage d'informations indispensables, dans le respect du secret professionnel, du secret médical, des personnes et des règles déontologiques spécifiques à chaque professionnel impliqué.

Une feuille d'émargement valant acceptation du principe de confidentialité sera signée par les professionnels présents à chaque séance.

● Fonctionnement

Vous êtes professionnels et vous identifiez une problématique périnatale dans laquelle vous intervenez, soit isolément, soit conjointement avec d'autres professionnels.

→ Sollicitez le dispositif et venez présenter votre situation seul(e) ou accompagné(e) d'un autre professionnel.

Quand ?

Chaque 1er vendredi du mois, de 13h à 15h

Où ?

Salle de réunion du Service Social du Centre Hospitalier de Troyes, rez-de-chaussée du nouveau bâtiment d'hospitalisation

Comment ?

Le secrétariat de PMI est mis à disposition du Comité d'Accompagnement Périnatal. Pour présenter votre situation, contactez-le par téléphone ou par mail, si possible **10 jours avant la séance** :

→ 03.25.42.49.51 ou pmi@aube.fr

En précisant :

- Le nom d'usage, le nom de naissance, les prénoms et la date de naissance de la ou des personnes concernées par la situation.
- Le nom des autres professionnels concernés que vous souhaitez inviter.

Vous êtes le référent de la situation et à ce titre vous restituez à la personne ou la famille, dans la mesure du possible, les propositions d'accompagnement. Vous restez acteur de leur mise en œuvre.